

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Mise à disposition d'un local municipal pour servir de billetterie éphémère au théâtre Les Gémeaux / Scène nationale

Séance du 23 mars 2023

Convocation du 17 mars 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Monique Pourcelot par Mme Chantal Brault,
M. Philippe Szykowski par Mme Liliane Wietzerbin

Etait absent :

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 mars 2023

OBJET : Mise à disposition d'un local municipal pour servir de billetterie éphémère au théâtre Les Gémeaux / Scène nationale

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les travaux de rénovation complète des halls du théâtre et espaces de circulation du public prévus par l'association Les Gémeaux dans le théâtre du 12 juin au 19 novembre 2023,

Considérant le besoin pour la Scène nationale de pouvoir disposer durant cette période d'un espace de billetterie éphémère, et d'avoir des bureaux non exposés au bruit des travaux pour le personnel du théâtre,

Considérant la vacance du local commercial du 71 rue Houdan, anciennement occupé par les Pompes funèbres générales,

Considérant la nécessité de remettre en état sommairement le local pour pouvoir y accueillir du public et des salariés du théâtre, nécessité revenant à la charge de l'occupant,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby) ; M. Jean-Philippe Allardi ayant quitté la salle.

DECIDE la mise à disposition gratuite du local du 71 rue Houdan à l'association Les Gémeaux, du 1^{er} avril 2023 au 30 novembre 2023.

AUTORISE le maire à signer la convention d'occupation précaire correspondante.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire

Le secrétaire de séance



Philippe Allardi

Thierry